



INFO SECURITÉ

SOMMAIRE :

Edito du Maire	PAGE 1
Catastrophes naturelles & technologiques	PAGE 2
Risques présents sur la commune	PAGE 4
Documentations sur les bons gestes en cas de crises	PAGE 3 À PAGE 6
Cybersécurité - Protégez-vous sur internet	PAGE 7
Prévenir les accidents domestiques et rappel des numéros d'urgences	PAGE 8
Réserve Communale de Sécurité Civile	PAGE 9

EDITO

PAR VOTRE MAIRE - CHRISTIAN QUENOT

La commune procède actuellement à la révision de son Plan Communal de Sauvegarde, un document obligatoire pour toutes les communes, quelle que soit leur taille.

Ce plan est un outil stratégique au service du maire, acteur clé de la gestion des situations d'urgence. Il permet d'organiser efficacement la mobilisation des moyens communaux en cas d'événement de sécurité civile, afin d'assurer l'information, l'alerte, la protection et le soutien de la population, tout en venant en appui aux services de secours.

Mis à jour chaque année, le PCS est ensuite transmis à la Préfecture, au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) ainsi qu'à la Gendarmerie.



Nouveau ! « Info Sécurité » : un rendez-vous annuel pour votre prévention

À l'occasion de cette mise à jour, nous lançons un nouveau bulletin annuel dédié à la sécurité : **l'Info Sécurité**.

Son objectif ? Vous rappeler les bons réflexes à adopter face aux risques naturels, technologiques, ou encore du quotidien.

Ce document aborde des sujets variés tels que la cybersécurité, les accidents domestiques, et bien d'autres situations que nous pouvons tous être amenés à rencontrer.

L'IDÉE N'EST PAS D'ALERTER, MAIS D'INFORMER ET DE PRÉPARER.

Vous y trouverez des conseils pratiques pour mieux identifier les dangers potentiels autour de vous, et surtout, pour agir de manière adaptée, si nécessaire, pour vous et vos proches.

Parce que la sécurité est l'affaire de tous :

Prévenons ensemble, en adoptant les bons gestes dès aujourd'hui.

Votre Maire

CATASTROPHES NATURELLES & TECHNOLOGIQUES

QU'EST-CE QU'UNE CATASTROPHE NATURELLE ?

Une **catastrophe naturelle** est caractérisée par l'intensité anormale d'un agent naturel (inondation, coulée de boue, tremblement de terre, avalanche, sécheresse...) lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

Exemple : Vagues de chaleur, inondations, tempêtes, sécheresses, etc.

Source : Insee.fr & info.gouv.fr

QU'EST-CE QU'UNE CATASTROPHE INDUSTRIELLE ?

Le risque technologique est la possibilité qu'un aléa d'origine technologique (c'est-à-dire lié à des activités humaines) se produise et touche une population vulnérable à ce risque.

Exemple : Accidents industriels, ruptures de barrages, etc.

Source : geoconfluences.ens-lyon.fr & info.gouv.fr

RISQUES PRÉSENTS SUR LA COMMUNE

D'après le **DDRM du Doubs** (Dossier Départemental des Risques Majeurs), Courcelles-Lès-Montbéliard est soumis à plusieurs risques naturels et technologiques.

RISQUES NATURELS

- Inondation (pour se tenir informé consulter www.vigicrues.gouv.fr)
- Séisme : zone de sismicité 3 (modérée)
- Mouvement de terrain
- Aléas climatiques

RISQUES TECHNOLOGIQUES

- Industriel
- Nucléaire et radiologique
- Rupture de barrage
- Transport de matières dangereuses
- Accident lié au transport par canalisation

Pour connaître tous les risques présents sur la commune de Courcelles-Lès-Montbéliard, vous pouvez vous rendre sur le site www.georisques.gouv.fr



En cas de danger imminent pour la population, les autorités peuvent activer le dispositif national **FR-Alert**. Ce système permet l'envoi automatique d'un message d'alerte sonore et écrit directement sur les téléphones portables, sans qu'aucune inscription ni application préalable ne soit nécessaire. L'alerte est reçue même si l'appareil est en mode silencieux."

LE SAVIEZ-VOUS ?

Il existe un registre de sécurité communale dans lequel vous pouvez vous inscrire si vous le souhaitez.

POURQUOI S'INSCRIRE ?

"Ce registre a pour objectif de centraliser les coordonnées des personnes vulnérables, isolées, ou souhaitant y être inscrites, afin de permettre leur contact prioritaire en cas de situation de crise."



Ce registre ne sera utilisé que dans le cadre du Plan de Secours Communal, c'est-à-dire exclusivement en situation de crise, et ce, dans le strict respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER un diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ votre kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ les dispositifs de protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ une zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

Page 13 / 15 - rapport édité le 11/02/2025



QUE FAIRE EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gov.fr

LES COMPORTEMENTS DE SAUVEGARDE

	Accident industriel	<ul style="list-style-type: none">▶ Abritez-vous immédiatement dans un bâtiment clos à proximité▶ Fermez les fenêtres, portes, aérations▶ Arrêtez la ventilation▶ Évitez toute flamme ou toute étincelle
	Accident nucléaire	<ul style="list-style-type: none">▶ Abritez-vous dans un bâtiment clos▶ Fermez les fenêtres, portes et aérations▶ Arrêtez la ventilation
	Accident transport de matières dangereuses	<ul style="list-style-type: none">▶ Évitez le périmètre▶ Si vous ne le pouvez pas, abritez-vous dans un bâtiment clos à proximité immédiate afin de limiter l'exposition au danger▶ Fermez les fenêtres, portes, aérations▶ Arrêtez la ventilation
	Avalanche	<ul style="list-style-type: none">▶ Évitez le périmètre▶ Éloignez-vous des fonds de vallée
	Éruption volcanique	<ul style="list-style-type: none">▶ Abritez-vous dans un bâtiment clos▶ Fermez et consolidez portes, fenêtres et volets▶ Respirez à travers un masque ou un linge humide si l'air est trop chargé en gaz ou en cendres
	Feu de forêt	<ul style="list-style-type: none">▶ Quittez le massif forestier immédiatement ou abritez-vous dans un bâtiment en dur▶ Évitez de quitter votre voiture. Si vous êtes surpris par un front de flamme, arrêtez-vous dans une zone dégagée▶ Vous êtes davantage en sécurité dans un immeuble, n'évacuez que sur ordre des autorités
	Inondation	<ul style="list-style-type: none">▶ Éloignez-vous des fonds de vallée et des cours d'eau▶ Réfugiez-vous le plus haut possible▶ À la maison, coupez eau, gaz, électricité▶ Reportez ou annulez vos déplacements
	Mouvement de terrain	<ul style="list-style-type: none">▶ Évitez le secteur▶ Éloignez-vous des fonds de vallée
	Rupture de barrage	<ul style="list-style-type: none">▶ Évitez le périmètre▶ Éloignez-vous des fonds de vallée
	Séisme	<ul style="list-style-type: none">▶ Sortez des bâtiments endommagés▶ Éloignez-vous de tout ce qui peut s'effondrer▶ Utilisez uniquement les escaliers
	Tempête/ Cyclone	<ul style="list-style-type: none">▶ Abritez-vous dans un bâtiment, en dur de préférence▶ Évitez de rester sous un arbre▶ Fermez les portes, fenêtres et volets▶ Évitez de sortir durant l'œil du cyclone.

Respectez les consignes des autorités diffusées à la radio, la télévision, sur les médias sociaux et les sites institutionnels. Restez en lieu sûr jusqu'à ce que les autorités déclarent la fin de l'alerte.

Source de l'image : www.georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



Radio à piles
(avec piles de rechange)
afin de suivre les consignes
des autorités



Médicaments



Trousse de premiers secours
(alcool, pansements,
compresses...)



Outils de base
(couteau multifonctions,
ouvre-boîte...)



Nourriture non périssable
et ne nécessitant
pas de cuisson
(conserves, petits pots
bébé, nourriture
pour animaux...)



Vêtements chauds
et couverture de survie



Lampe de poche
(avec piles
de rechange),
bougies, briquet
ou allumettes



Chargeur
de téléphone portable



Argent liquide
(les distributeurs pouvant
ne pas fonctionner)



Eau potable en quantité
(6 litres par personne
en bouteilles)



Lunettes de vue
(paire de secours)



Double des clés
de la maison
et de la voiture



Jeux
pour occuper le temps



Photocopies
des documents
essentiels dans une
pochette étanche
(carte d'identité,
ordonnances...)

**Placez le sac
dans un endroit
facile d'accès !**

**Une fois par an, vérifiez
le contenu de votre kit,**
en particulier la date
de péremption des
médicaments et des
denrées. Remplacez
les piles.

En cas d'utilisation,
n'oubliez pas de le
réapprovisionner !

PROTÉGEZ-VOUS SUR INTERNET !

PETIT GUIDE DE CYBERSÉCURITÉ POUR TOUS

Qu'est-ce que la cybersécurité ?

C'est l'ensemble des gestes simples pour protéger votre ordinateur, téléphone ou tablette des dangers d'internet.

Pourquoi c'est important ?

Des personnes malveillantes peuvent :

- Voler vos informations personnelles,
- Vous arnaquer avec de faux e-mails,
- Espionner ou bloquer votre appareil.



Les bons réflexes à adopter :

-  Ne cliquez jamais sur un lien suspect ou un message d'un inconnu.
-  Utilisez des mots de passe solides (pas "1234" ou votre prénom).
-  Faites les mises à jour de votre appareil dès qu'elles sont proposées.
-  Installez un antivirus fiable et à jour.
-  En cas de doute, demandez à quelqu'un de confiance !
-  Ne communiquez jamais vos mots de passes ou coordonnées bancaires !



 Internet, c'est pratique... mais mieux vaut être prudent !



PRÉVENIR LES ACCIDENTS DOMESTIQUES

QUELQUES GESTES SIMPLES POUR PLUS DE SÉCURITÉ AU QUOTIDIEN

Chaque année, de nombreux accidents surviennent à domicile. Chutes, brûlures, intoxications ou coupures : ces incidents peuvent souvent être évités grâce à des gestes simples.

👉 L'objectif de cette note est d'informer.

Il s'agit de rappeler quelques précautions utiles pour vivre en toute sérénité chez soi.

LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER CHEZ SOI :

Quelques exemples à mettre en place au quotidien

Dans la cuisine :

Ne laissez jamais une casserole sans surveillance sur le feu.
Rangez les produits ménagers hors de portée des enfants.
Débranchez les appareils électriques après usage.



Dans la salle de bain :

Évitez les sols glissants : utilisez des tapis antidérapants.
Rangez les médicaments dans une armoire fermée à clé.

Dans les escaliers et couloirs :

Assurez-vous d'un bon éclairage.
Fixez bien les tapis et retirez les objets au sol pour éviter les chutes.

Pour les enfants :

Installez des bloque portes, cache-prises et barrières de sécurité si besoin.
Ne laissez jamais un enfant sans surveillance, même quelques instants.



Pour les personnes âgées :

Privilégiez les aides techniques (barres d'appui, sièges de douche, etc.).
Pensez à faire vérifier régulièrement les installations électriques.

**Ensemble,
prévenons les risques pour un foyer plus sûr ✓**

RAPPEL DES NUMÉROS D'URGENCE



**EN CAS D'URGENCE, CONTACTEZ IMMÉDIATEMENT
LES SERVICES COMPÉTENTS :**



LES NUMÉROS D'URGENCE À PORTÉE DE MAIN :

Pompiers – 18

Pour signaler un incendie, un accident, un secours à personne...

Police / Gendarmerie – 17

Pour signaler une infraction, un danger ou demander une intervention rapide.

SAMU – 15

Pour une urgence médicale, un malaise, ou un accident grave.

Numéro d'urgence européen – 112

Numéro gratuit, accessible partout en Europe (valable sur mobile et fixe).

Numéro pour les personnes sourdes ou malentendantes – 114

Par SMS, fax ou via l'application « Urgence 114 ».

Enfance en danger – 119

Pour signaler une situation préoccupante concernant un enfant.

Violences faites aux femmes – 3919

Écoute, accompagnement et orientation (appel gratuit et anonyme).

Pharmacie de garde – 3237 (ou www.3237.fr)

Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche.

SÉCURITÉ DES PERSONNES VULNÉRABLES

👤 **RESTONS ATTENTIFS ET SOLIDAIRES** 😊

La sécurité de nos aînés et des personnes isolées est une priorité pour notre commune. Face aux aléas climatiques et aux risques du quotidien, il est essentiel d'informer, de prévenir et d'agir collectivement pour garantir leur bien-être et leur tranquillité.

Voici les dispositifs en place et les gestes simples à adopter.

🔪 **Plan canicule : une vigilance partagée**

En période de fortes chaleurs, les personnes âgées ou en situation de fragilité sont particulièrement exposées. La commune tient à jour un registre nominatif confidentiel permettant d'identifier les personnes à contacter ou à assister en cas d'alerte canicule.

➡ Vous êtes concerné(e) ou connaissez une personne isolée ?

Inscrivez-vous (ou proposez-lui de s'inscrire) en mairie. Cette démarche est volontaire et gratuite. Elle permet aux services municipaux de prendre contact régulièrement pendant les épisodes de canicule.

🚫 **Méfiez-vous des arnaques et démarchages à domicile**

Les escroqueries visant les personnes âgées sont malheureusement fréquentes : fausses visites de techniciens, faux agents municipaux, ventes abusives à domicile ou par téléphone ...

Nos conseils de prudence :

- Ne laissez entrer personne sans vérifier son identité et sa légitimité (badge, tenue, rendez-vous).
- Ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires ou votre numéro de carte par téléphone.
- En cas de doute, appelez la mairie ou la gendarmerie avant d'agir.
- Signalez toute tentative suspecte, même si elle n'a pas abouti.

🤝 **Une affaire de solidarité**

Chacun peut jouer un rôle : un mot à un voisin, un appel à une personne seule, un signalement à la mairie ... Ce sont ces gestes simples qui créent une commune plus humaine et plus sûre.

RESTONS VIGILANTS, SOLIDAIRES, ET BIENVEILLANTS ENVERS LES PLUS FRAGILES D'ENTRE NOUS.

RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE

Qu'est-ce que la Réserve Communale de Sécurité Civile ?

✦ C'est un dispositif composé de **citoyens volontaires**, mobilisables ponctuellement pour soutenir les services municipaux en cas de crise (inondation, tempête, canicule, accident industriel, pandémie, etc.). Elle est placée sous l'autorité du Maire, conformément au Code de la sécurité intérieure.

◆ APPEL À BÉNÉVOLES ◆ DEVENEZ LES SUPERS-HÉROS DE VOTRE COMMUNE

Rejoignez la Réserve Communale de Sécurité Civile

La commune renforce ses moyens de prévention et de gestion des situations d'urgence en créant une Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC).



👤 Qui peut s'engager ?

Toute personne :

- Majeure,
- Résidant ou travaillant dans la commune,
- Souhaitant s'impliquer pour l'intérêt général,
- Disponible en cas d'événement exceptionnel (mobilisation ponctuelle),
- Sans compétence spécifique requise (une formation sera proposée).

🔧 Missions possibles :

- Aide à l'alerte et à l'information de la population,
- Soutien logistique aux services de secours et à la mairie,
- Assistance aux personnes vulnérables ou isolées,
- Participation à des actions de prévention ou à des exercices de sécurité.

✅ Pourquoi s'engager ?

- Pour être acteur de la sécurité de votre commune,
- Pour acquérir des connaissances utiles en gestion de crise,
- Pour vivre une expérience humaine et citoyenne enrichissante.



ENSEMBLE, SOYONS PRÊTS À FAIRE FACE 🤝



📞 **Intéressé(e) ?** Contactez la mairie au **03.81.98.18.53** ou par mail à **courcelleslesmontbeliard@wanadoo.fr**

Formulaire d'inscription disponible en mairie ou sur le site internet de la commune.

LA SÉCURITÉ, C'EST AUSSI L'AFFAIRE DE CHACUN.



INFO SECURITÉ

🗨️ **Un doute ? Une question ? Un signalement ?**

Contactez-nous :

- par téléphone au 03.81.98.18.53,
- par mail à courcelleslesmontbelliard@wanadoo.fr,
- ou passez nous voir pendant les horaires d'ouverture.

Ensemble, cultivons une culture de la sécurité 🌱

Protégeons-nous, informons-nous, et restons solidaires face aux risques, petits et grands.

À bientôt dans votre prochain numéro,
L'équipe municipale

Prévenons ensemble, en adoptant les bons gestes dès aujourd'hui.



Horaires de la mairie

- **Lundi** : 14h00 - 18h00
- **Mardi** : 9h00-12h00 et 14h00 -18h00
- **Mercredi** : 09h00- 12h00
- **Jeudi** : 09h00-12h00 et 14h00 -18h00
- **Vendredi** : 9h00-12h00 et 14h00 -17h30

